Note tes profs !

Par **Morsula**, le **16/02/2008** à **00:57**

Le site : http://www.note2be.com/

Ma réaction : http://morsula.bac-stg.info/post/2008/0 ... -tes-profs

Par **fan**, le **16/02/2008** à **01:58**

Nous avons l'obligation de noter nos profs et les matières qu'ils enseignent à la fac de droit de Clermont-Ferrand. C'est plutôt : satisfait, pas satisfait,...))) Image not found or type unknown

Par **Nébal**, le **16/02/2008** à **09:55**

Ce site est une aberration.

Une de plus.

C'est à la mode...

Par **mathou**, le **16/02/2008** à **11:38**

C'est pas une blague ? shock: Image not found or type unknown

C'est ridicule. Pas la démarche, car j'ai eu des professeurs qui demandaient qu'on explique ce qu'on avait aimé ou pas en fin d'année dans leur façon d'enseigner. Et ça se faisait sur des bouts de papier, de façon très cordiale, le professeur lisant les commentaires devant la classe en dialoguant.

Ce qui me gêne profondément c'est que le nom des professeurs et des établissement soient publiés. C'est irrespectueux, même si les critères de notations sont limités.

Vais être sévère : ce genre de site est à ignorer. Tu as eu raison de ne pas citer leur adresse, Morsula.

Par **fan**, le **16/02/2008** à **17:42**

Comme je l'ai expliqué plus haut, le doyen nous demande de noter leurs prestations, les cours,... . Nous devons le faire pour les 2 semestres. Je trouve ceci bien, d'ailleurs les cours se sont améliorés depuis l'an dernier. Les profs nous font participer à leurs cours ce qui ne se :)

faisait pas l'an dernier. Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **17/02/2008** à **13:04**

[quote="fanouchka":ux9lej7y]Comme je l'ai expliqué plus haut, le doyen nous demande de noter leurs prestations, les cours,... . Nous devons le faire pour les 2 semestres. Je trouve ceci bien, d'ailleurs les cours se sont améliorés depuis l'an dernier. Les profs nous font :)

participer à leurs cours ce qui ne se faisait pas l'an dernier. Image not found or type unknown [/quote:ux9lej7y]

En fait la question c'est surtout les réactions concernant le site cité par Morsula. Les collégiens et lycéens qui peuvent noter leurs profs sur le net en citant leur nom... ça peut friser la diffamation ce truc.

Par **Katharina**, le **17/02/2008** à **17:08**

C'est net, il y a une grande différence entre le jugement d'un enfant / adolescent et celui d'un étudiant déjà, je trouve aussi cette idée ridicule, je trouve sympa qu'un professeur puisse demander en fin d'année ce qui a été ou pas niveau méthodologie mais point barre, pas besoin de le mettre sur internet, et de le " noter " s'il a réussi à être enseignant c'est qu'il a les capacités requises, et ces critères sont bien plus important que le jugement de mômes.

Par **fan**, le **17/02/2008** à **20:46**

Il y en a qui n'ont pas la vocation et qui sont profs pour avoir du travail et qui se moque totalement de leurs travail d'enseignants. J'en ai eu.

Par **Murphys**, le **18/02/2008** à **09:59**

Ce site est dans le collimateur des enseignants et des federations de parents d'eleve comme la FCPE qui defend beaucoup de choses mais ,comme je l'ai remarqué du temps ou j'étais

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

élu collegien et lycéen, certainement pas les élèves.

:roll:

La liberté d'expression et d'enseigner pour les profs, oui, mais pas pour les élèves Image not found or type unknow

Par **mathou**, le **29/09/2008** à **18:46**

Je remonte le sujet pour signaler une variante, affichée sur les tableaux de la fac de Nancy : http://www.notetonstage.fr/

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés